

COMPTE RENDU

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 04 novembre 2024

ORDRE DU JOUR

- Virement de crédits : régularisations de fin d'exercice
 - Liaison douce et voie partagée de Saint Martin Lalande à Castelnaudary (1^{ère} tranche) : réalisation d'un emprunt de 300 000 €
 - Rénovation éclairage du stade municipal : Subvention du Conseil Départemental : autorisation de signature de la convention de financement
 - Mise en œuvre de la loi climat et résilience : Présentation du rapport triennal
 - Questions diverses
-

Séance du conseil municipal du quatre novembre deux mil vingt-quatre, à 21 heures 00 minutes.

Le conseil municipal de la commune de Saint Martin Lalande légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie salle du conseil municipal sous la présidence de Guy Bondouy, maire

Présents : Guy Bondouy, Eliane Bourgeois Moyer, Pascale Hebert, Rolland Jammy, Françoise Rouquet, Jean Jacques Dreuilhe, Christophe Brousse, Estelle Dalla Rosa Noëlle Coca, Ingrid Quief, Rémi Guilhemat

Absents excusés : Daniel Kaprielian, Sandrine Fabro (procuration à Eliane Bourgeois Moyer), Mickaël Leclaire

Secrétaire de séance : Françoise Rouquet

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers avant pris part aux délibérations : 11 + 1 procuration

Date convocation du conseil municipal : 30 octobre 2024

Date d'affichage de la convocation : 30 octobre 2024

Aucune observation sur le compte rendu précédent dyc

Délibération n° 36 /2024

Domaine : finances locales

Sous domaine : Délibération modificative

Objet : virements de crédits

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'effectuer des régularisations budgétaires en fin d'exercice, notamment au chapitre 012 Charges de personnel et assimilés.

Dépenses :

Article 6411 : Personnel titulaire	+ 24 000,00 €
Article 6413 : Personnel non titulaire :	+ 17 000,00 €
Article 6450 : Charges sécurité sociale :	- 6 000,00 €
Article 6470 : Autres charges sociales :	+ 5 000,00 €
Article 6218 : Autre personnel extérieur :	+ 3 500,00 €
Article 605 : Achat de matériel :	- 11 400,00 €

Article 615231 : Entretien, réparations - 8 368,00 €

Recettes :

Article 7488 : Autres attributions : + 2 750,00 €

Article 75888 : Autres + 6 000,00 €

Article 70688 : Autres prestation de service +12 000,00 €

Article 6459 : Remboursement sur charges + 2 982,00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'autoriser ces virements de crédits afin de clôturer l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Autorise les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 37/2024

Domaine : finances

Sous domaine : emprunts

Objet : Réalisation d'un prêt transformation écologique et énergétique d'un montant total de 300 000 € auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations pour le financement de la création d'une piste cyclable et d'une voie piétonne s'inscrivant dans le cadre des enveloppes liées au secteur public local

Pour financer la création de la liaison douce et voie partagée de Saint Martin Lalande (1^{ère} tranche), Monsieur le Maire propose de réaliser auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations, un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant de 300 000 Euros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt : Prêt Transformation écologique et énergétique

Montant du prêt : 300 000,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.40%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : En fonction de la variation du taux du Livret A

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06% (6 points de base) du montant du prêt

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt d'un montant de 300 000 Euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations conformément aux caractéristiques financières exposées ci-dessus.
- Cette délibération annule et remplace la délibération n° 37/2024 en date du 4 novembre 2024 reçue en préfecture le 5 novembre 2024.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 38/2024

Domaine : finances locales

Sous domaine : subvention

Objet : rénovation éclairage du stade municipal : attribution d'une subvention par le conseil départemental de l'Aude

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission permanente du conseil départemental en date du 27 septembre 2024 a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000,00 € pour aider la commune à réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage du stade municipal.

Suite à cette décision, le conseil départemental de l'Aude demande à ce qu'une convention de financement relative à l'opération de rénovation de l'éclairage du stade municipal soit signée entre la commune et le département.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée cette convention de financement et demande au conseil municipal de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Prend acte de la notification d'une subvention d'un montant de 6 000,00 € pour la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage du stade municipal.
- Remercie le conseil départemental pour cette aide
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement
- entre la commune et le Département de l'Aude

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 39/2024

Domaine : Urbanisme

Sous domaine : Plan d'Occupation des sols

Objet : Mise en œuvre de la loi Climat et Résilience : Présentation du rapport triennal

Monsieur le Maire indique que la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 prévoit que le maire d'une commune dotée d'un document d'urbanisme présente, devant le conseil municipal, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols. Le premier rapport doit être présenté d'ici la fin de l'année 2024.

Monsieur le Maire précise que chaque conseiller municipal a reçu avec la convocation du conseil municipal le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols.

Un débat est lancé au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Confirme avoir pris connaissance du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire indique que le club Country de Castelnaudary a demandé la salle des fêtes pour ses activités le mardi de 19 h 30 à 22 heures.

Il propose de demander une participation de 100 € par an
Christophe Brousse demande, à ce que, si d'autres associations extérieures demande la salle, la mairie soit vigilante par rapport aux possibilités de locations par les particuliers et les associations locales.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à la cérémonie commémorative de l'armistice le lundi 11 novembre à 11 heures. A 10 h 30, une plaque sera déposée, par le personnel communal, sur la tombe Paul Guilhem, ancien maire.

Monsieur le Maire rappelle que ce mardi 5 décembre à 18 h 30, Nathalie Naccache, vice-présidente de la CCCLA accompagnée de Sandrine Mélix, Directrice Générale des services adjointe de la CCCLA viendront présenter aux élus le projet intercommunal de territoire. Les élus sont cordialement invités à cette présentation.

Les vœux de nouvel an seront présentés à la population le samedi 11 janvier 2025 à 18 heures.

Monsieur le Maire indique qu'un grave accident s'est produit sur la RD 6113 le lundi 28 octobre. Si l'hélicoptère du Samu avait dû intervenir, il aurait fallu que le stade soit homologué pour son atterrissage. Monsieur le Maire a consulté le chef de corps des sapeurs-pompiers de Castelnaudary pour connaître les conditions d'homologation.

Christophe Brousse tient à féliciter le personnel technique pour l'entretien du cimetière en cette période de la Toussaint et tout au long de l'année

Ingrid Quief tient à préciser que la gazette du troisième trimestre était très bien illustrée avec de nombreuses photos.

Elle précise également que les activités périscolaires de la première partie du trimestre ont permis d'accueillir un maximum d'élèves, ce qui est une bonne chose.

Pascale Hebert indique que plusieurs administrés lui ont demandé, à ce que la vasque de fleurs située en haut de l'escalier, rue du Rodier, soit remise en place.